COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

86B10176

1075 5863 59

DORIS ENGINEERING

Société Anonyme au Capital de 3.571.440 Euros
Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
RCS PARIS B 338 274 491 (86B10176)

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
03 JAN. 2005
N° de dépôt : 195

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2003

L'an deux mil trois, le 18 décembre à 9h00, les Actionnaires de la société DORIS Engineering, Société Anonyme au capital de 3.571.440 Euros, dont le siège social est à Paris 58 A, rue du Dessous des Berges, 75013, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre recommandée du 27 novembre 2003 adressée à chaque Actionnaire, à la suite de la délibération du 14 novembre 2003.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque Actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel, que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Dominique MICHEL, est désigné Président de l'Assemblée et accepte cette fonction.

Monsieur Pierre LABORIE, représentant permanent d'ENTREPOSE Contracting, et Monsieur Jacques LEOST sont désignés comme Scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Jean-Pierre LAIR est désigné comme Secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 223.215 actions sur les 223.215 actions ayant le droit de vote, et qu'à ces actions représentées sont attachées 223.215 voix.

L'Assemblée réunissant plus que le quorum du quart requis par la Loi par les décisions ordinaires peut valablement délibérer.

Sur la demande du Président, il lui est donné acte de ce que les Actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente Assemblée, et de ce que tous les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition de l'Assemblée dans les délais légaux.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un second Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un second Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

1. un double des lettres de convocation envoyées au Actionnaires et les récépissés postaux,
2. la feuille de présence et les pouvoirs des Actionnaires représentés,
3. le rapport du Conseil d'Administration (Document : DGD-01103),
4. le texte des résolutions soumises à l'Assemblée (Document : DGD-01104)

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration. Cette lecture terminée, le Président donne la parole à ceux des Actionnaires qui le désirent. Aucun Actionnaire ne demandant la parole, le Président met aux voix successivement les résolution suivantes :

<u>Première Résolution</u> : Nomination d'un second commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires donne son agrément à la nomination comme second commissaire aux comptes titulaire, de :

Monsieur Jean-Luc GAILHAC
37 rue Godot de Mauroy
75009 PARIS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

<u>Deuxième Résolution</u> : Nomination d'un second commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires donne son agrément à la nomination comme suppléant de M. GAILHAC, comme second commissaire aux comptes suppléant, de :

Monsieur Philippe LEUNIS
2 rue Fléchier
75009 PARIS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Troisème Résolution :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire